APRÈS ART. 41 N° **AS619**

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2019 - (N $^{\circ}$ 1297)

AMENDEMENT

N º AS619

présenté par M. Damien Adam

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 41, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.